L'ABEILLE.

IMPRIMÉE TOUS LES JOURS, PAR P. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS :

Jeudi, 13 Decembre 1827.

MOBILE, 8 Décembre.

Le Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] de ses membres, paraît avoir mal conçu l'esprit de la résolution de notre Bureau d'Aldermen, au sujet du don fait au profit des personnes qui ont souffert du dernier incendie. Une pareille interprétation de leur part semble faite pour diminuer le mérite d'une offre qui a été regardée comme une marque de générosité ; et pour laquelle [illegible] croyons que nos sentimens de [illegible] ont été généralement p[illegible] de la [illegible] ; et l'un [illegible] diligent avait souffert du feu. Néanmoins, on a appris depuis que plusieurs demandes de cette nature avaient été faites à notre Bureau. La communication du maire de notre ville était certainement écrite dans des termes aussi respectueux qu'il convenait, et l'esprit de la résolution du Bureau des Aldermen a été dans le même sens.

(Mobile Register.)

La chaloupe portant la malle de l'Ouest, [illegible] de Natchez à [illegible] chaviré le 6 Nov. et 4 personnes se [illegible] ; la malle a été perdue.

Nouvelles importantes.

Paris, 17 Octobre.

Une lettre de Navarrin, du 26 Septembre, nous informe que l'amiral de Rigny était arrivé devant ce port le 22, et que 32 bâtimens de la flotte turque y croisaient, ayant des troupes à bord, 20 autres y étaient déjà entrés.

Le 29 à 10 heures du matin, les amiraux de Rigny et Codrington, se rendirent au sérasker tente d'Ibrahim Pacha, et lui déclarèrent tous deux qu'en conséquence du refus de la Porte, d'accepter la médiation des puissances alliées, ils avaient reçu l'ordre d'établir un armistice de fait et de défendre les forces qui s'y opposeraient ; après [illegible] écoutés attentivement, le pacha répondit : que, comme sujet de la Porte il avait reçu des ordres de pousser vivement la guerre dans la Morée, et d'en décider la balance par une attaque contre Hydra ; qu'il n'avait aucune qualité pour entendre les communications qu'on lui faisait ; ni pour agir de sa propre autorité. Que cependant, les ordres de la Porte n'ayant pas prévu le cas extraordinaire qui se présentait, il enverrait des courriers à Constantinople et en Egypte, et que jusqu'à leur retour, il donnait sa parole que sa flotte ne sortirait pas de Navarin, quelque désir qu'il lui eût de s'arrêter dans l'instant où il lui plairait de terminer, attendu que la force de son expédition était telle que les Grecs n'y survivraient pas résister.

Extrait de la Gazette de France 18 Octobre.

PARIS, 17 Octobre.

Dans une lettre écrite en vue du port de Malvasia, en date du 29 Sept. nous trouvons le passage suivant :—Est arrivé ce matin la frégate française, l'Armide, de [illegible] française et celle de l'amiral anglais Codrington, avec des dépêches de Constantinople, pour l'amiral français M. de Rigny." Il paraît que le sultan n'a pas encore répondu positivement aux propositions qui lui ont été faites par les puissances alliées. Néanmoins, il est [illegible] qu'un arrangement n'est pas éloigné. En attendant, les Français et les Anglais mettent à exécution une partie du traité, en bloquant, dans le port de Navarin, l'escadre combinée du sultan, du pacha d'Egypte, et des Etats Barbaresques ; formant en tout une flotte de 120 voiles. Il est curieux de voir que vingt batimens de guerre, français et anglais, suffisent pour tenir en respect une force si formidable, et pourraient même s'en rendre maîtres facilement, si on en venait à un [illegible]. Les dispositions des Turcs ne montrent pas qu'ils ayent intention de entreprendre quelque chose contre les [illegible], par mer. Ceux-ci, dépendant de la [illegible] des puissances Européennes, et de leur adhésion à l'armistice, font tout ce qu'ils peuvent pour obtenir des conditions avantageuses. En conséquence, ils essayent journellement de faire un débarquement à Scio, et un autre à Candie ; et 30 voiles croisent en dehors de Navarin pour intercepter un convoi de provisions pour l'armée d'Ibrahim, qu'on attend d'Egypte. Les Russes qu'on attendait journellement, ne viennent pas ; et l'on a [illegible]

PARIS, 16 Octobre.

Des lettres de Bayonne, reçues par un exprès, disent : [illegible] à se soumettre au roi d'Espagne ; l'arrivée des courriers et le son des cloches ont annoncé, de toutes parts, cet événement heureux. Nous pouvons, en conséquence, considérer la révolte comme entièrement dissipée.

Laura Garrets vient d'être arrêté à [illegible] en, avec la [illegible] de la troupe ; ce qui ne [illegible] la tranquillité dans les trois provinces."

Une lettre de Madrid, en date du 1er, contient les paragraphes suivans :

"La reine doit partir le 2 de Novembre, pour [illegible] le roi doit se rendre. Leurs [illegible] dirigeront ensuite à Barcelone, [illegible] demeurer quelque [illegible] faire une tournée [illegible] bien connu par [illegible] dernièrement [illegible] ; il est [illegible] d'avoir fourni des fonds aux rebelles.

Le capitaine-général de Valencia a détruit les bandes d'insurgés qui infestaient cette province.

(Moniteur du 18 Octobre.)

BARCELONE, 6 Octobre.

Les insurgés continuent à mettre bas les armes à Tarragone et partout où se trouvent les troupes du roi. Mais non pas dans le Nord de cette province. Un petit corps de rebelles était à Molinos del Rey le 5 Octobre, où il levait des contributions et même jusqu'à Bandaléno à 2 lieues de Barcelone ; le roi est attendu en cette ville et l'on y fait des préparatifs pour sa réception. Quand le roi quittera Tarragone, on suppose que l'on commencera le jugement des chefs rebelles. On a obtenu du secrétaire de la Junte qui a été fait prisonnier, des documens extraordinaires qui ont été remis au roi. La vère. divisions qui [illegible] en campagne contre les [illegible] sont prêtes aujourd'hui avec nos [illegible]

Extrait du Constitutionnel.

PARIS, 19 Octobre.

Nous avons dit il y a quelques jours, que nous croyions que le pouvoir absolu était en grand péril en Espagne. Il était contraire aux anciennes règles de la monarchie de Charles Quint, de commander l'obéissance à ceux à qui l'on obéissait. Ceux qui voulaient encore commander même le souverain, levaient des troupes pour faire la guerre contre lui, et finissent souvent le tocsin contre sa personne et sans autorité. Accepter les conditions proposées serait renoncer au pouvoir absolu, les rejeter serait se résoudre à la guerre. Si d'un côté, un 5e. parti des Turcos combattent contre les insurgés ; de l'autre côté, les soldats et les officiers de l'armée de la foi prennent les armes contre les armes de Ferdinand ; et quand ils sont pressés de trop près, ils se réfugient sur le territoire français. Au milieu de 7000 hommes d'infanterie de 1000 cavaliers, et de six pièces de canon, manœuvrant à marche forcée, le roi fait la route de l'Ebre à la station de l'hospitalet ; mais à la vue de l'escorte royale, au delà de Cambrai, les insurgés se préparent à le repousser ; ils prennent position sur la rivière de ce nom. Ils s'avancent pour s'opposer à la marche du roi lui même ; il est obligé de forcer le passage ; et pour arriver à Tarragone, les chariots du convoi sont contraints d'accélérer leur route. Sous les murs mêmes de Tarragone, les troupes du roi sont attaquées, et ce n'est qu'après un combat de trois heures, que la victoire se déclare du côté des troupes de Ferdinand.

LONDRES, 20 Octobre.

Les rapports favorables reçus de Sir E. Codrington, ont produit une grande amélioration dans les fonds. On croit généralement qu'Ibrahim-Pacha a été terrifié par la déclaration des amiraux Français et Anglais. Les consolidés ont été ouverts à 87 1-8e. et sont soudainement montés à 87 1-2 ; après bien des fluctuations, ils ont été clos à 87 5-8e. avec apparence d'une plus grande hausse.

Les fonds étrangers ont occasionné une grande activité, et tous en général ont démontré des symptomes d'amélioration, à l'exception des fonds français, qui, bien qu'ils aient monté à Paris, étaient plus bas à Londres.

LONDRES, 12 Oct.—Le chargé d'affaires Mexicains, à Londres, a reçu de son gouvernement l'avis officiel, en date du 16 Août, que le pouvoir exécutif avait fait demander par l'entremise du ministre britannique, un bâtiment de guerre pour recevoir 500,000 piastres affectées au paiement des intérêts arriérés de l'emprunt Mexicain.

FEUILLETON.

[illegible]

Le début de M. [illegible], acteur nouvellement arrivé du Nord, avait attiré, mardi soir bien peu de personnes, quoique les pièces qui avaient été annoncées jouissent d'une grande vogue : *l'Enfant Trouvé*, pièce de Picard et de Masères, a été jouée [illegible] beaucoup d'ensemble, Victor qui remplissait le rôle du Négociant Dufour, a fait preuve de talent, son physique est très agréable ; il a beaucoup d'aplomb sur la scène, et [illegible] réussira à se faire aimer du public, il réunit à une grande habitude de la scène, la facilité de décomposer sa figure. Dans le vaudeville du Savetier et le Financier, Victor a encore paru, il a été malheureux pour lui et pour M. Davis que le théâtre ne fut pas mieux garni, car il est très probable que Victor, eût mis beaucoup plus de feu dans son débit ; mais malgré le froid glacial qui s'empare ordinairement des [illegible] à la vue d'une salle [illegible] qué d'obtenir [illegible] succès. C'est [illegible] achser de vaudeville, et nous [illegible] d'avance le succès complet.

(Communiqué.)

LE PETIT VOLONTAIRE.

Souvenir Historique.—C'était en 1792 ; on avait élevé dans la petite ville de [illegible] des amphithéâtre, du haut desquels les officiers municipaux appelaient les jeunes citoyens à la défense de nos frontières. Le tableau des premiers, était une chanson ; une chanson qui, comme les hymnes de Tyrtée, donnait des soldats à la patrie.

Un enfant s'est avancé au pied de l'amphithéâtre : "Je veux partir pour l'armée, a-t-il dit ; inscrivez mon nom parmi ceux de ces braves dont l'accent martial est répété par l'écho de la montagne. Mon bras est trop faible encore pour diriger une arme ; qu'on me donne un clairon : j'appellerai mes compatriotes au combat, en attendant que je puisse les aider à vaincre. A peine entré dans l'adolescence, je serai d'un faible secours à nos braves sur le champ d'honneur ; mais, plus léger qu'eux, je les y devancerai, et j'aurai au moins leur apprendre le chemin."

La voix du jeune citoyen n'a pu convaincre les vieux échevins ; ils ont souri à cette exaltation d'un enfant qui croit se jouer de l'ennemi, comme il se jouait hier des guerriers armés d'un sabre de fer blanc coiffés d'un casque de papier doré, et qui lui disputaient un coin de la place publique. "Le moment n'est pas venu pour vous, mon petit ami, ont répondu les notables ceints d'une écharpe aux couleurs éclatantes : votre oreille n'entendrait point impunément la voix tonnante des dangers ; votre raison, à peine éclose, ne saurait point vous expliquer ce que la mort même peut avoir de glorieux ; attendez."

Le volontaire de quinze ans n'est pas satisfait de cette réponse, de cet ajournement. Il passe avec vivacité les doigts dans sa chevelure bouclée, et frappe à plusieurs reprises ce front que l'on trouve indigne de porter une couronne civique. Bientôt, il s'éloigne en silence ; ses gestes expressifs et multipliés révèlent l'agitation de son âme ; il n'a point répondu aux officiers municipaux : sa jeune éloquence n'a pu improviser une réplique ; mais sa volonté n'a fait que fléchir.

Le lendemain, au premiers rayons du soleil, notre petit brave a vu flotter sur la place le drapeau qu'agite la brise matinale au-dessus d'un bataillon nouveau, qui va se diriger vers la frontière ; son cœur a tressailli aux accens d'une mélodique guerrière. On a refusé de l'admettre sous l'étendard qui caresse la tête de ses compatriotes ; il saura s'y glisser inaperçu.

En effet, tandis que les mères, les épouses, les amantes éplorées écoutent avec avidité les sons mourans des instrumens qui guident leurs fils, leurs époux, leurs amans vers une destinée périlleuse, le petit volontaire s'échappe de la maison paternelle. Il s'élance, les souliers à la main, afin de rendre sa course plus légère, sur la route que suit le bataillon ; il le rejoint à six lieues, et plus heureux auprès du commandant qu'il ne l'avait été la veille auprès des officiers civils, il parvient à se faire admettre au nombre des soldats qui vont concourir à laver la tache de Rosback. Après quelques jours de marche, les forces du petit guerrier avaient trahi son courage ; l'officier supérieur le voyait rechercher l'ombrage des arbres qui bordaient la route, et suivre de loin encore les traînards du bataillon. Il le fait appeler, lui tient son étrier—et c'est au coupe du commandant que l'enfant arrive sur le champ de bataille.

Marine Russe.

L'habitude d'ordonner, sans formes, des châtimens, qui sont assaillis inflights que commandés, pour des fautes condamnées sans examen et sans appel par un maître irrité, entraîne, de la part même des maîtres les moins durs, d'étranges méprises.

En voici une dont le dénouement fut assez ridicule, grâce au personnage qui s'en trouvait l'objet, quoique le commencement en eût été fort triste et presque cruel.

Un matin je vois arriver chez moi, avec précipitation, un homme troublé, agité à la fois par la crainte, par la douleur, par la colère ; ses cheveux étaient hérissés, ses yeux rouges et remplis de larmes, sa voix tremblante, son habits en désordre : c'était un Français.

Dès que je lui eus demandé la cause de son trouble et de son chagrin : "Monsieur le comte, me dit-il, j'implore la protection de votre excellence contre un acte affreux d'injustice et de violence ; on vient, par ordre d'un seigneur puissant, de m'outrager sans sujet, et de me faire donner cent coups de fouet.

Un tel traitement, lui dis-je, serait inexcusable, quand même une faute grave l'aurait attiré ; s'il n'a pas de motif comme vous le prétendez, il est [illegible] tout-à-fait invraisemblable ; mais qui peut avoir donné un tel ordre ?

C'est, me répondit le plaignant, son excellence M. le comte de Bruce, gouverneur de la ville.—Vous êtes fou, repris-je ; il est impossible qu'un homme aussi estimable, aussi éclairé, aussi généralement estimé que l'est M. le comte de Bruce ; se soit permis, à l'égard d'un Français, une telle violence, à moins que vous ne l'ayez personnellement attaqué et insulté.

Mêlas ! monsieur, répliqua le plaignant, je n'ai jamais connu M. le comte de Bruce : je suis cuisinier ; ayant appris que monsieur le gouverneur en cherchait un, je me suis présenté à son hôtel ; on m'a fait monter dans son appartement. Dès qu'on m'a annoncé à son excellence, elle a ordonné qu'on me donnât cent coups de fouet, ce qui, malheureusement, a été exécuté. Mon aventure peut vous paraître invraisemblable ; mais elle n'est que trop réelle, et mes épaules pourront au besoin me servir de preuves.

Ecoutez, lui dis-je enfin, si contre toute apparence vous avez dit vrai, j'obtiendrai réparation de votre injure, et je ne souffrirai pas qu'on traite ainsi mes compatriotes, que mon devoir est de protéger. Mais, réfléchissez-y bien, si vous m'avez fait un mensonge, je saurai vous faire repentir de votre imposture. Portez vous même au gouverneur la lettre que je vais lui écrire ; un de mes gens vous accompagnera."

En effet, j'écrivis sur-le-champ au comte de Bruce, pour l'informer de l'étrange dénonciation qui venait de m'être faite. Je lui disais que, bien qu'il me fût impossible d'y ajouter foi, l'obligation de protéger les Français me faisait un devoir de lui demander l'explication d'un fait si singulier, puisque enfin il était possible que quelque agent subalterne eût abusé indignement de son nom pour commettre cet acte de violence. Je le prévenais que j'attendais impatiemment sa réponse, afin de prendre les mesures nécessaires pour punir le plaignant s'il avait menti, et pour lui faire rendre une prompte justice, si contre toute apparence, il avait dit la vérité.

Deux heures se passèrent sans qu'aucune réponse ne me parvînt. Je commençais à m'impatienter ; je me disposais à sortir, pour chercher moi-même l'éclaircissement que j'avais demandé, lorsque je vis soudain reparaître mon homme, qui véritablement ne semblait plus le même : son air était calme, sa bouche riante ; la gaîté brillait dans ses yeux.

"Eh bien ! lui dis-je, m'apportez-vous une réponse ?—Non, monsieur ; son excellence va bientôt vous la faire elle-même ; mais je n'ai plus aucun sujet de me plaindre ; je suis content, très content ; tout ceci n'est qu'un quiproquo ; il ne me reste qu'à vous remercier de vos bontés.

Comment ! repris-je, est-ce que les cent coups de fouet ne vous restent plus ?—Si fait, monsieur, ils restent sur mes épaules, et très bien gravés ; mais, ma foi, on les a parfaitement passés, et de manière à me faire prendre mon parti assez doucement. Tout m'a été expliqué ; voici le fait : M. le comte de Bruce avait pour cuisinier un Russe, né dans ses terres ; cet homme peu de jours avant mon aventure, avait déserté, et, dit-on, volé. Son excellence, en ordonnant de courir à sa recherche, s'était proposé de le faire châtier dès qu'on le lui ramènerait.

Or, c'est dans ces circonstances que je me présentai pour occuper la place vacante. Quand on ouvrit la porte du cabinet de monsieur le gouverneur, il était assis à son bureau, très occupé et me tournant le dos. Le domestique qui me précédait, dit en entrant : *Monseigneur voilà le cuisinier.* A l'instant son excellence sans se retourner, répondit : *Eh bien, qu'on le mène dans la cour, et qu'on lui donne cent coups de fouet, comme je l'ai ordonné.* Aussitôt le do